

Tous vos cours sont publiés à la fin de chaque séquence (= chapitre) sur : <https://www.merelefort.com/>

Mot de passe : saintchristophe



D'une séance à l'autre :

- Je relis mes notes et les complète à l'aide de mon manuel, de la vidéo de cours. J'apprends mes cours ! Interro à tout moment !!
- J'apprends les définitions à l'aide de mon manuel

Les DM : si non rendus : quelle qu'en soit la raison (oubli, non fait ou non imprimés) = zéro

- Sont à rendre à la 1^{ère} heure de cours, sur papier
- Si vous rédigez vos DM sur ordinateur : pensez à les faire imprimer (auprès de la vie scolaire) la veille : aucun retard le jour J (même pour cause d'impression) ne sera accepté
- En cas d'abs : vos DM sont à envoyer par mail à d.lefort@lasallesaintchristophe.com (le jour demandé : si non envoyés = non rendus : donc ... zéro !)

Semaine du 3 au 11 nov

Lundi 3	Mercredi 5	Jeudi 6
		DM à rendre : étude de cas : manuel Géo : mer de Chine méridionale p36 à 39 – parcours 1 et 2 p37 + parcours 1 p38 + carte mentale à compléter p.39

Semaine du 10 au 14 nov

Lundi 10	Mercredi 12	Jeudi 13
Pas cours – avancez votre travail !!	EMC – DM à rendre	Interro repères géo : savoir placer sur un planisphère les détroits, canaux, routes maritimes, territoires ultramarins français, ZEE, principaux ports européens et ports français en Europe (cf doc distribué + cartes manuel géo p46-47 et 70-71)

Semaine du 17 au 21 nov

Lundi 17	Mercredi 19	Jeudi 20
J'apprends mes cours ! Interro à tout moment !!		

Semaine du 24 au 30 nov

Lundi 24	Mercredi 26	Jeudi 27
J'apprends mes cours ! Interro à tout moment !!		J'apprends mes cours ! Interro à tout moment !!

Semaine du 1^{er} au 5 déc : semaine de l'orientation pas de DM

Lundi 1er	Mercredi 3	Jeudi 4
J'apprends mes cours ! Interro à tout moment !!		J'apprends mes cours ! Interro à tout moment !!

Semaine du 8 au 12 déc

Lundi 8	Mercredi 10	Jeudi 11
		DM à rendre : Question problématisée : Dans quelles conditions est né l'Etat d'Israël ? . Aidez vous des p126 – 127 de votre manuel d'histoire et des vidéos : à partir de 4'07 https://www.youtube.com/watch?v=LX3k_rPri_U&ab_channel=Toutel%27Histoire au moins jusque 6'09 (mais n'hésitez pas à aller jusqu'au bout !! https://www.youtube.com/watch?v=oLIIV1IXuiq&ab_channel=HugoD%C3%A9crypte

Semaine du 15 au 19 déc : semaine veillées de Noël pas de DM

Lundi 15	Mercredi 17	Jeudi 18
J'apprends mes cours ! Interro à tout moment !! DS : G1-G2 + H4-H5 à la rentrée !!		

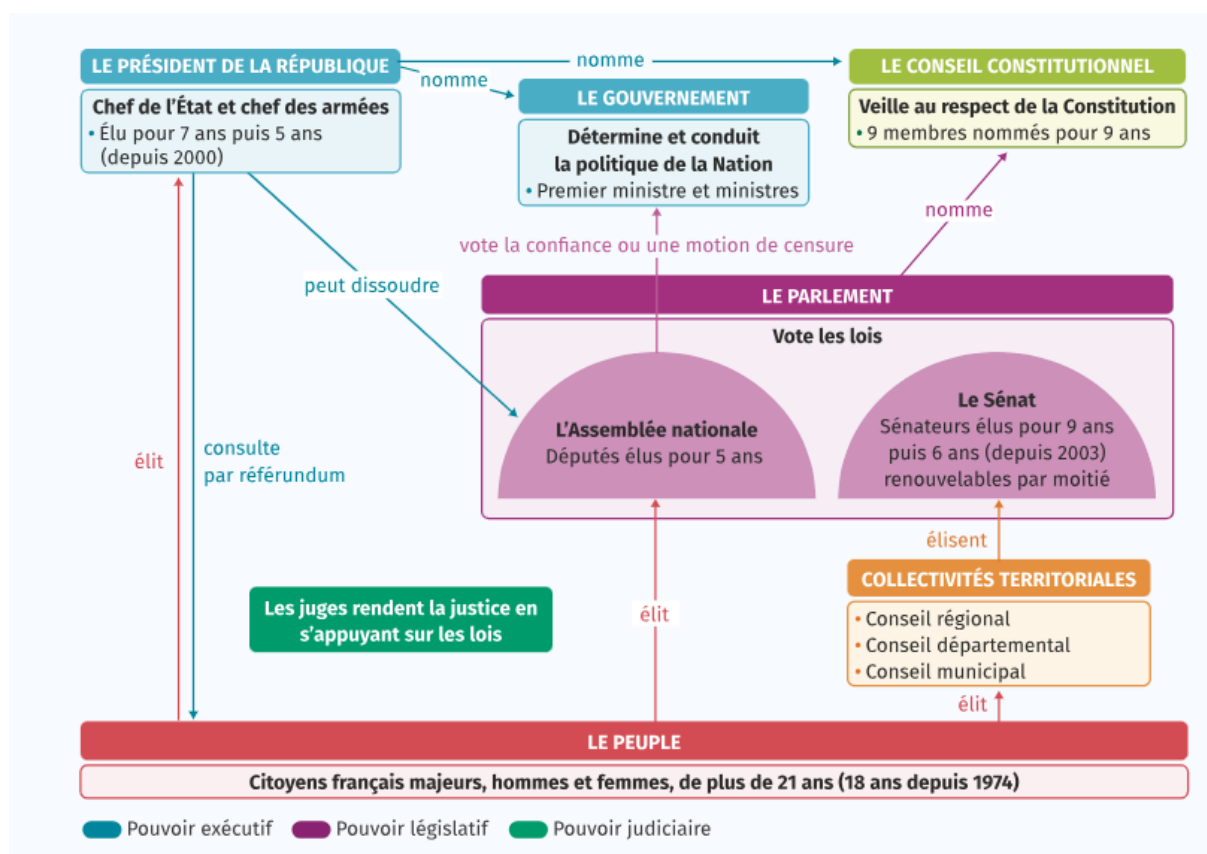
La Constitution de la V^e République sous laquelle nous vivons est l'objet de vives critiques. L'occasion pour nous de la (re)découvrir, d'en comprendre son fonctionnement et de nous intéresser aux éventuels projets de révisions récemment annoncés.

A l'aide des documents ci-dessous, vous répondrez aux questions de la page 2, en prenant soin de citer très précisément les documents utilisés pour formuler vos réponses.

https://www.youtube.com/watch?v=T6J4sXprHWU&ab_channel=Lumni

https://www.youtube.com/watch?v=YVYRXC2MBtc&ab_channel=INAPolitique

<https://www.vie-publique.fr/fiches/19566-queelles-sont-les-innovations-institutionnelles-de-la-ve-republique>



Rappel vocabulaire :

- **Une Constitution** : ensemble de lois fixant les règles de fonctionnement du pouvoir au sein d'un État.
- **Une institution** : organisme de fonctionnement de l'État (Parlement, présidence de la République, etc.).
- **La souveraineté nationale** : principe selon lequel le pouvoir est détenu par le peuple.

EXTRAITS du DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À L'OCCASION DU 65^e ANNIVERSAIRE DE LA CONSTITUTION DE LA V^e RÉPUBLIQUE

(...)L'anniversaire que nous commémorens aujourd'hui est celui d'une Constitution devenue la plus stable de toute notre histoire. Vous venez de le rappeler. Le secret de cette stabilité se trouve dans l'esprit même du texte de 1958. Et veiller au respect de la Constitution, comme c'est la charge du chef de l'État aux termes de son article 5, c'est aussi être scrupuleusement fidèle à son esprit. L'esprit de notre Constitution, voulu et proposé par le général De Gaulle aux Français, puise sa source dans des principes essentiels dont la substance pourrait être définie par 3 mots. Et je voudrais ici développer : transmission, révolution et action. La transmission d'une histoire dont nous sommes les dépositaires, la révolution comme principe de renouvellement perpétuel et l'action au service de nos concitoyens.

(...) Cette Cinquième République donc, vit le jour le 4 octobre 1958. Le texte en avait été écrit l'espace d'un été. L'engagement avait été pris que les Français se prononcent. Ils le firent le 28 septembre 1958. 82 % d'entre eux répondirent oui à cette cinquième République. C'était considérable. Une fois établie, cette nouvelle République serait-elle capable de répondre de son destin ? Le général De Gaulle et ceux qui l'entouraient en avaient la certitude. Le peuple français formait pour cela ses vœux d'espoir. (...). La Cinquième République est l'héritière de la Révolution française, en témoignent les tous premiers mots de son préambule : « *Le peuple français proclame solennellement son attachement aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale, tels qu'ils ont été définis par la déclaration de 1789* »

(...) Puisant aux sources premières des Républiques passées, elle réussit à allier les principes d'un régime parlementaire avec la force de gouverner d'un exécutif enfin assuré de pouvoir agir(...). Au fond, 1958 referme la quête du bon gouvernement, ce moment politique ouvert par la Révolution française. Loin de l'esprit de sortie de la Révolution qui agitait les Bonaparte du 18 Brumaire ou du 2 décembre 1851, loin de l'esprit de contre-révolution qui guidait les sinistres créateurs de l'État Français du maréchal Pétain en juillet 1940, cette Constitution représente l'avènement d'un régime qui combine la liberté et l'autorité, l'ordre et le pluralisme, la démocratie et l'unité dans un mélange heureux, français, républicain.

Cette Constitution (...) est la traduction politique de l'esprit public français. Elle est tout à la fois un régime et un projet. Ce régime, ce projet, sont exprimés dans son premier article. Celui qui, précisément, contient tous les maillons de notre chaîne républicaine. « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.* »

(...) Adossée à ce socle fondamental, enracinée, du premier article, la Constitution déploie ses titres, ses chapitres, ses articles. Elle déploie surtout la force de ses institutions au service de ce projet républicain. Elle donne au peuple et à ses représentants les moyens d'agir. (...) mais une constitution ne peut pas tout. (...) préserver la Constitution, ce n'est pas la figer. Cela suppose d'agir.

D'abord, permettre aux citoyens d'être sans doute davantage sollicités et mieux associés. A cet égard, la question de l'extension du champ référendaire est aujourd'hui posée par de nombreuses formations politiques. (...) je souhaite que nous puissions trouver, collectivement, les moyens de mener à son terme ce chantier, en lien étroit avec les présidents de nos assemblées. Mais disons-le avec clarté, étendre le champ du référendum ne peut permettre et ne saurait permettre de se soustraire aux règles de l'Etat de droit, comme je l'ai rappelé.

De même, la souveraineté populaire peut également s'exprimer directement à l'issue d'un référendum d'initiative partagée. Cette procédure utile est aujourd'hui excessivement contrainte. Sa mise en œuvre doit être plus simple et les seuils permettant son usage, comme peut-être ses procédures, devraient dès lors être revus, et son champ devrait également être élargi (...)

L'autre grand sujet est celui, également, de l'organisation renouvelée de notre action publique dans certains territoires, en particulier ceux dont la singularité impose des adaptations constitutionnelles. L'avenir de la Nouvelle-Calédonie exige un cheminement commun qui nécessitera à coup sûr une révision constitutionnelle. (...). La Corse, par sa singularité insulaire et méditerranéenne, (...) ouvre la voie à une forme d'autonomie dans la République en fonction de ce que les forces politiques sauront faire cheminer. Indivisible, en effet, ne signifie pas uniforme. (...)

Mais au-delà de ces collectivités, toute notre architecture territoriale est à repenser, parce que depuis 40 ans, l'idéal de démocratie locale a organisé l'empiètement, la concurrence parfois, la coexistence en tout cas de collectivités et de l'État, parfois des collectivités entre elles, sans que l'écheveau des compétences ne soit réellement tranché. (...)

Référendum, décentralisation, au fond, vous le voyez, il s'agit là de donner plus de force à la souveraineté populaire, de retrouver plus d'efficacité, par plus de clarté des responsabilités, c'est, je le crois, l'esprit profond de nos institutions.

Au-delà de ces deux grands axes qui me paraissent nécessaires aujourd'hui pour répondre au défi du temps, (...) je ne veux pas manquer de mentionner aussi plusieurs autres sujets qui ont émergé ces dernières années.

Des initiatives parlementaires ont été prises, il y a quelques mois, pour inscrire dans la Constitution la liberté des femmes de pouvoir recourir à l'interruption volontaire de grossesse. J'ai exprimé mon souhait, le 8 mars dernier, que nous puissions trouver un texte accordant les points de vue entre l'Assemblée nationale et le Sénat et permettant de convoquer un Congrès à Versailles. Je souhaite que ce travail de rapprochement des points de vue reprenne pour aboutir dès que possible(...)

L'idée d'inscrire la protection du climat au cœur de nos normes constitutionnelles peut s'avérer aussi un signe d'engagement de notre nation en train d'inventer son propre chemin de progrès, de science et de justice dans la lutte contre le réchauffement climatique. (...)

Enfin, la question de l'indépendance du parquet, l'amélioration de la procédure législative, ne seraient être exclues(...).

A l'aide des documents ci-dessus, vous répondrez aux questions suivantes , en prenant soin de citer très précisément les documents utilisés pour formuler vos réponses

1. Qui détient le pouvoir législatif ? Exécutif ? Judiciaire ?
2. Montrez que la Constitution donne à la fois du pouvoir au président et au Parlement.
3. Comment est garantie la souveraineté nationale ?
4. Pourquoi peut-on dire que ces institutions sont démocratiques ?
5. Selon Emmanuel Macron de quoi la Constitution de la Vème République tire-t-elle ses origines ? Quel est son socle fondamental ? quels thèmes propose-t-il d'ouvrir à une éventuelle révision ?

ATTENTION, LE SUJET DU THEME 1 DE GEO NECESSITE QUELQUES CONNAISSANCES PREALABLES :

- Qu'est-ce qu'un **détroit** : bras de mer resserré entre deux terres
- Qu'est-ce qu'un **canal interocéanique** : voie navigable artificielle permettant de relier deux océans
- **Savoir placer sur une carte les principaux détroits et canaux**
 - (cf cartes ci-dessous + carte p.46-47)
 - Utiliser le site <https://world-geography-games.com/fr/detroits-canaux.html> qui vous aidera pour apprendre la localisation

REPERES



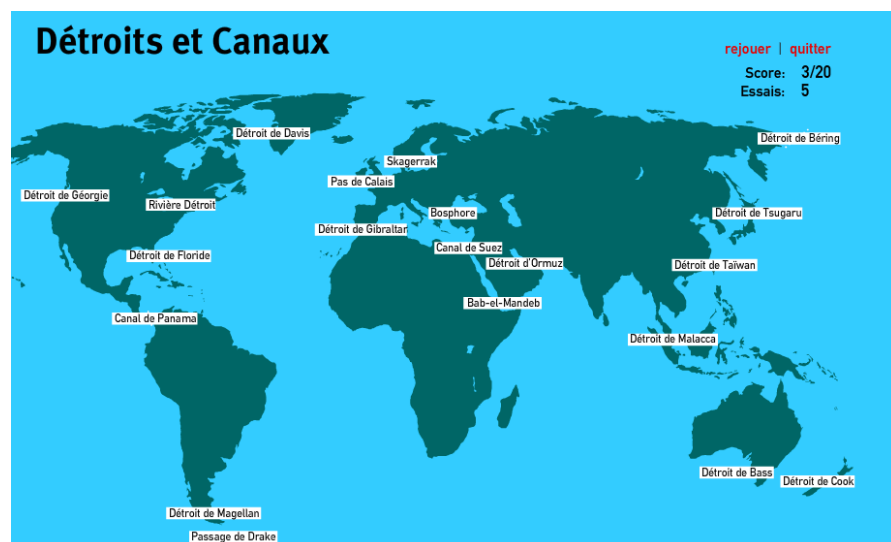
↔ Route maritime principale

↔ Autres routes importantes

⋯ Routes maritimes en devenir

☀ Passages maritimes majeurs

○ Façades portuaires majeures



- Qu'est-ce que l'Outre-mer français ?
- Savoir placer sur une carte les territoires ultra-marins français, ZEE, les ports français en Europe, les grands ports européens (cf cartes p.70- 71)

A- Les DROM : Les Départements et les régions d'Outre-Mer : 5

La Guadeloupe :	399 000 hab
La Guyane :	281 000 hab
La Martinique :	400 000 hab
Mayotte :	270 000 hab
La Réunion	860 000 hab

Collectivités territoriales disposant d'un même statut qu'un département ou une région métropolitaines.
Les lois et règlements français s'y appliquent de la même façon qu'en métropole

B- Les COM : Les Collectivités d'Outre-Mer : 5

La Polynésie Française :	278 000 hab
St Barthélemy :	9000 hab
St Martin :	3700 hab
St Pierre et Miquelon :	6000 hab
Wallis et Futuna :	15000 hab

Territoires de la république française disposant sans certains domaines (fiscal et douanier) d'une autonomie. (Susceptibles un jour de quitter la France)

C- Des territoires au statut particulier :

Clipperton :	inhabité
Nouvelle Calédonie :	284 000 habitants
Terres Australes et Antarctiques françaises :	
les TAAF :	inhabitées

La France : territoire métropolitain et ultramarin

